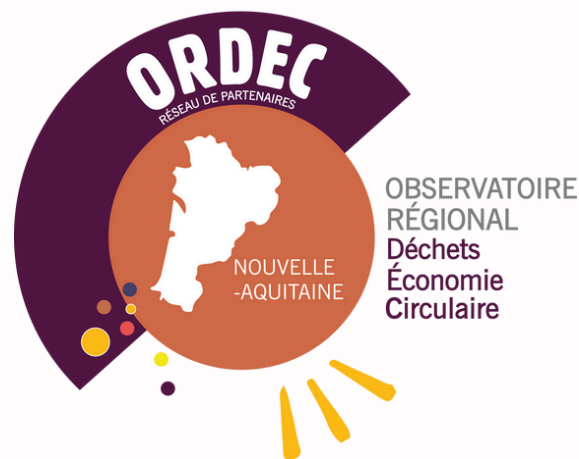


Les synthèses de l'AREC

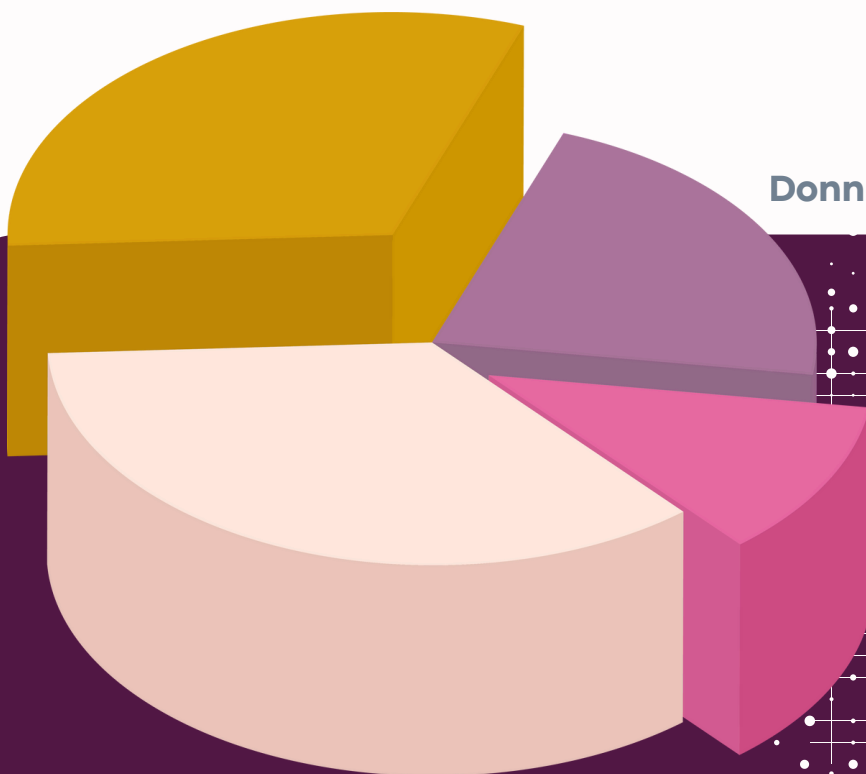
REPÈRES CHIFFRÉS



Flux de matières Prévention et gestion des déchets

NOUVELLE-AQUITAINE

Données 2023 • Édition 2025





L'ESSENTIEL

des données 2023 en région

Environ 24 millions de tonnes de déchets produites

Près de 14 500 emplois dans le secteur de la gestion des déchets et du recyclage

Près de 7,2 millions de tonnes de déchets des activités économiques produites

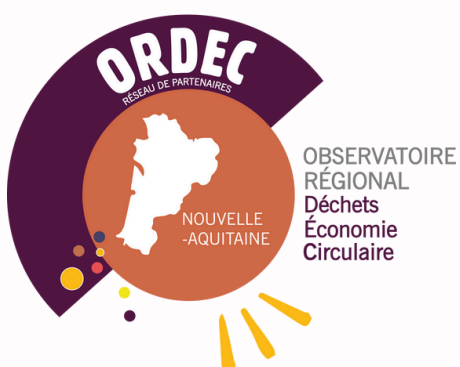
639 kg/hab.an de déchets ménagers et assimilés pris en charge par le SPPGD (niveau équivalent à celui de 2010)

16% de la population régionale concernée par la mise en oeuvre d'une tarification incitative

56% des flux de déchets non dangereux non inertes orientés vers un recyclage matière et organique



L'association AREC, **Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat**, a pour objet d'accompagner les politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre les changements climatiques de Nouvelle-Aquitaine, par l'observation et le suivi dans les domaines suivants : énergie (production et consommation, énergies renouvelables), émissions de gaz à effet de serre, ressources (biomasse...) et déchets.



Cette synthèse fait suite au premier état des lieux des enjeux régionaux en matière d'économie circulaire, de prévention et de gestion des déchets, réalisé pour l'année 2015 par l'AREC. Il présente un état des lieux à 2023 pour les filières dont les données sont actualisées par rapport à 2022 voire 2021 (déchets des ménages, déchets inertes du BTP, déchets des activités économiques, installations de traitement), ainsi qu'un focus sur les acteurs du reconditionnement d'équipements numériques en région en 2022.

SOMMAIRE



	Production de déchets	• 4		Déchets ménagers et assimilés	• 8
	Emplois dans le secteur des déchets et du recyclage	• 5		Déchets inertes du bâtiment et des travaux publics	• 14
	Démarches territoriales d'économies circulaire et de prévention des déchets	• 6		Traitement des déchets non dangereux et non inertes	• 15
	Déchets des activités économiques	• 7		Focus sur les flux de déchets du numérique	• 20

LEXIQUE

BTP

Bâtiment et Travaux Publics

CCI

Chambre de Commerce et d'Industrie

CERC

Cellule Economique Régionale de la Construction

DAE

Déchets des Activités Economiques

DASRI

Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

DDS

Déchets Dangereux Spécifiques

DEEE

Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques

DMA

Déchets Ménagers et Assimilés

EPCI

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ETP

Equivalent Temps Plein

GEREP

Gestion Electronique du Registre des Emissions Polluantes

ISDND

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

LTECV

Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte

OMA

Ordures Ménagères et Assimilées

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles

PAM IT

Petits équipements Informatiques et de Télécommunications

PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

REP

Responsabilité Elargie des Producteurs (filière à)

SOLTENA

Solutions pour la Transition Energétique de Nouvelle-Aquitaine

SPPGD

Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

SRADDET

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

TETE

Territoire Engagé Transition Ecologique

TMB

Tri Mécano-Biologique



Production de déchets en Nouvelle-Aquitaine

Les travaux de l'Observatoire couvrent l'ensemble des **catégories de déchets** (hors nucléaires), à savoir :

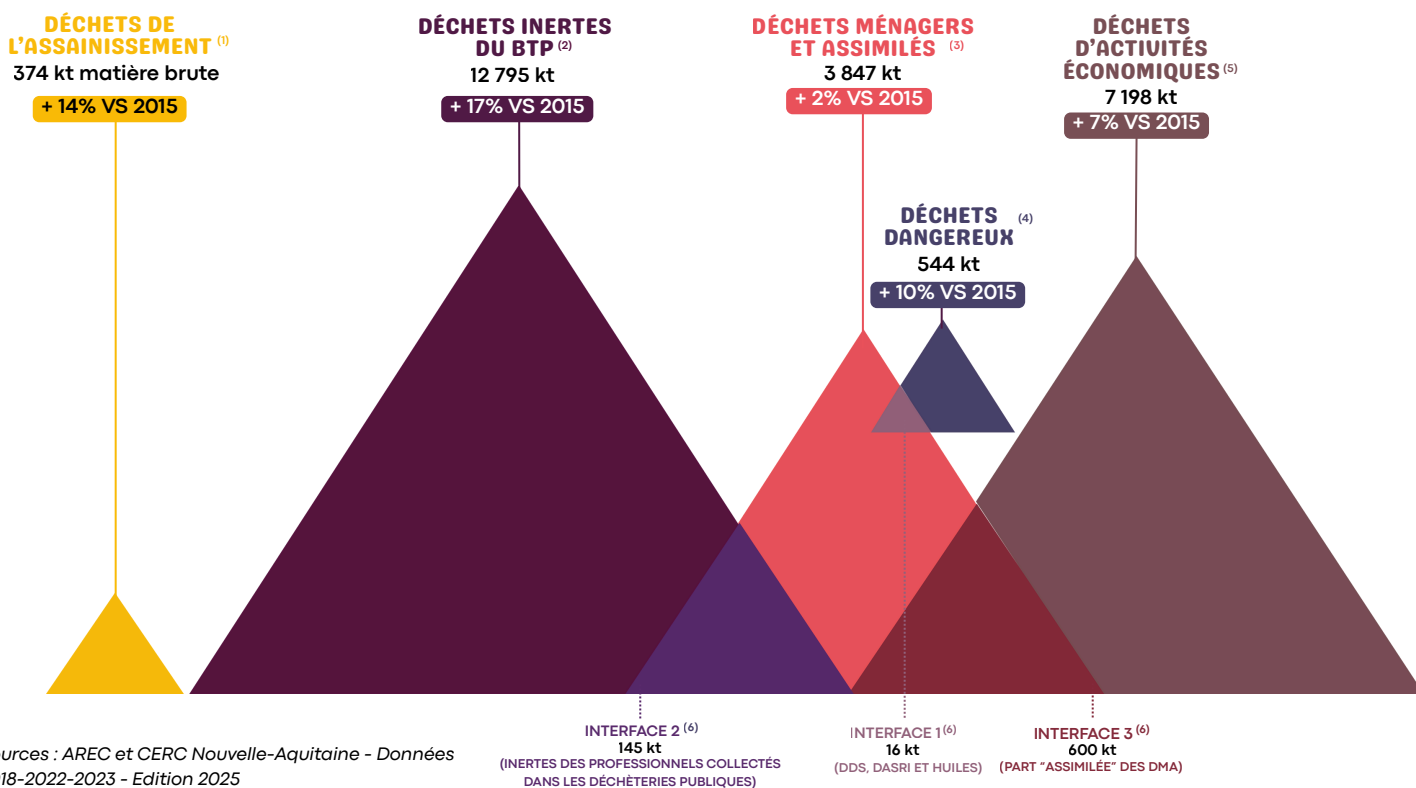
- les **déchets dangereux** ;
- les **déchets inertes** ;
- les **déchets non dangereux non inertes**.

Les données sont issues de différentes sources et peuvent parfois se recouper. En effet, si l'enquête dédiée aux déchets du BTP permet de définir un gisement de déchets inertes ou si l'analyse des données de déchets dangereux du fichier national GEREP permet de disposer de quantifications spécifiques à ce flux, d'autres sources de données sont plutôt basées sur une analyse par type de producteur, comme c'est le cas des données de déchets ménagers et assimilés fournies par les collectivités et de l'estimation du gisement de déchets des activités économiques.

Il existe également d'autres données par filière, comme c'est le cas des informations fournies par les éco-organismes (filières textiles, mobiliers, emballages, déchets diffus spécifiques, piles et accumulateurs, ...), qui concernent plusieurs types de producteurs.

D'autres flux de déchets, comme les déchets du littoral ou les déchets du tourisme, ne sont pas encore précisément quantifiés et sont inclus dans les flux de déchets ménagers et assimilés et/ou les déchets des activités économiques. Le schéma ci-dessous propose une représentation simplifiée de ces flux, en mettant en évidence les interfaces existantes entre toutes les données.

GISEMENT GLOBAL DE DÉCHETS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2023



Sources : AREC et CERC Nouvelle-Aquitaine - Données 2018-2022-2023 - Edition 2025

NOTE MÉTHODOLOGIQUE :

Gisement global = somme des déchets - somme des interfaces

(1) Estimation 2023 sur la base du fichier GEREP Eliminateurs National

(2) Estimation 2023 de la Cellule Economique Régionale de la Construction de Nouvelle-Aquitaine (CERC)

(3) Déclarés à l'observatoire et incluant les déchets des collectivités collectés séparément (environ 36,4 kt)

(4) Estimation 2022 sur la base des fichiers GEREP Eliminateurs National, import/export DREAL, et des données DASRI déclarées à l'observatoire - Donnée 2023 non disponible

5) Estimation 2023 des DAE hors déchets de l'agriculture et de la sylviculture, selon méthodologie AREC 2021 - Inclus environ 3 730 kt de déchets de l'agriculture et de la sylviculture (donnée 2018)

(6) Estimation 2023 sur la base des données déclarées à l'Observatoire



Emplois dans le secteur des déchets et du recyclage en Nouvelle-Aquitaine

Les entreprises du recyclage exercent les activités de récupération, de recyclage et de valorisation des matières métalliques et autres matériaux recyclables. Elles assurent également le commerce et le négoce des matières premières recyclées.

Ces entreprises font partie, avec d'autres secteurs, du paysage de la gestion et de la valorisation des déchets.

En 2023...

14 463

**équivalents-temps plein (ETP)
dans le secteur des déchets et
du recyclage**

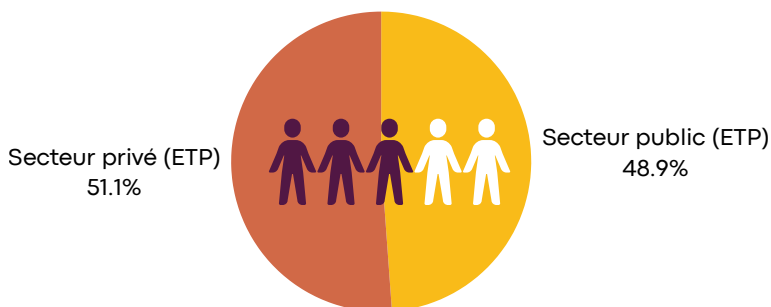
+ 2,4% / 2022

51% dans le secteur du privé

RÉPARTITION DES EMPLOIS RÉGIONAUX DANS LE SECTEUR PRIVÉ EN 2023

7 397 ETP soit 7 879 emplois

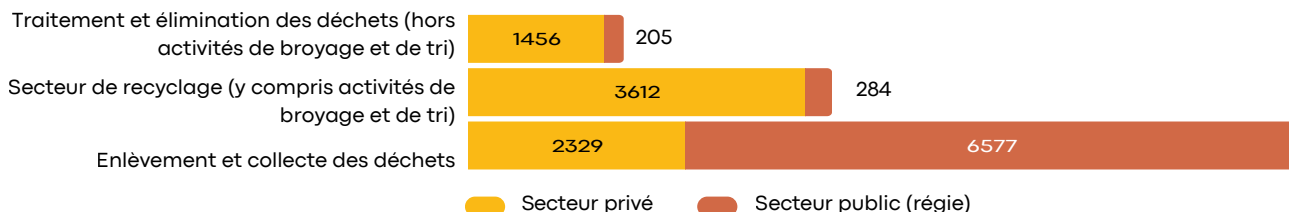
- 3 847 emplois dans les entreprises du recyclage : **+ 4% / 2022**
- 2 481 emplois dans la collecte des déchets : **-1,4% / 2022**
- 1 551 emplois dans le traitement et la dépollution : **+ 3,5% / 2022**



Les emplois privés représentent en outre 6,7% de l'effectif national.

Le secteur public concerne, quant à lui, environ 7 066 ETP en régie : **+ 2,9% / 2022**

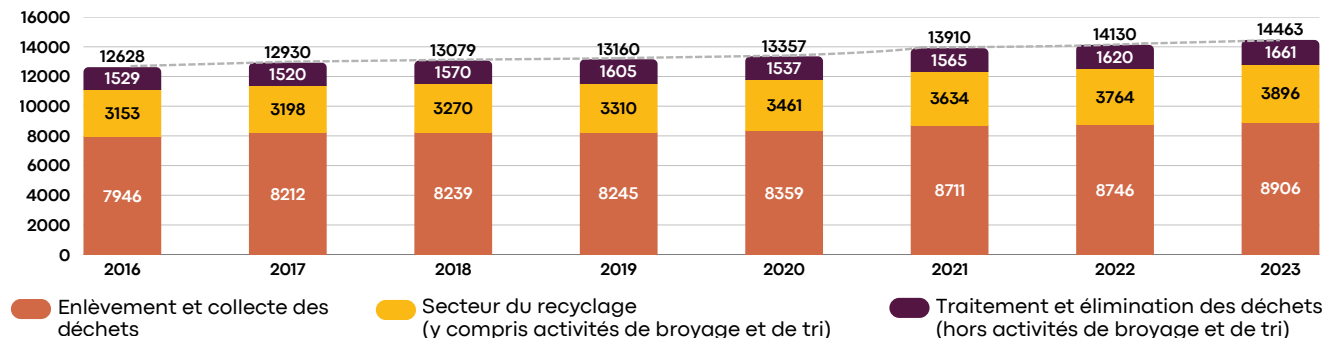
EMPLOIS RÉGIONAUX DE LA GESTION DES DÉCHETS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS EN 2023 (EN ETP)



Sources : ACOSS / URSSAF (juin 2023) et AREC - données 2023 - Edition 2025

Depuis 2016, une augmentation constante des emplois du secteur des déchets et du recyclage ont augmenté avec une **hausse globale de 15%** : +24% pour les activités du recyclage, +12% pour l'enlèvement et la collecte des déchets et +9% pour leur traitement/élimination.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS RÉGIONAUX DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS ET DU RECYCLAGE (EN ETP)



Sources : ACOSS / URSSAF et AREC - Edition 2025

Concernant les emplois (ETP publics et privés) associés aux installations, on décompte en 2023 :

- 689 ETP pour le tri des emballages ménagers
- 146 ETP pour le stockage des déchets non dangereux non inertes
- 318 ETP pour l'incinération de ces mêmes déchets



Démarches territoriales d'économie circulaire et de prévention des déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les collectivités exerçant la compétence Collecte des déchets doivent obligatoirement mettre en œuvre un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** sur leurs territoires.

Certaines collectivités engagées sur le climat, l'air, l'énergie ou l'économie circulaire se sont lancées avec l'ADEME dans un programme **Territoires Engagés Transition Écologique (TETE)** pour valoriser leurs actions.

Au 1^{er} janvier 2025

83 collectivités à compétence collecte et/ou traitement des déchets

sont engagées dans une démarche de PLPDMA

en vigueur

73

10

en cours d'élaboration

41 collectivités utilisant les référentiels du programme TETE disposent de labellisations

Climat-Air-Énergie (CAE)

24

Économie circulaire (ECi)

8

9

CAE + ECi

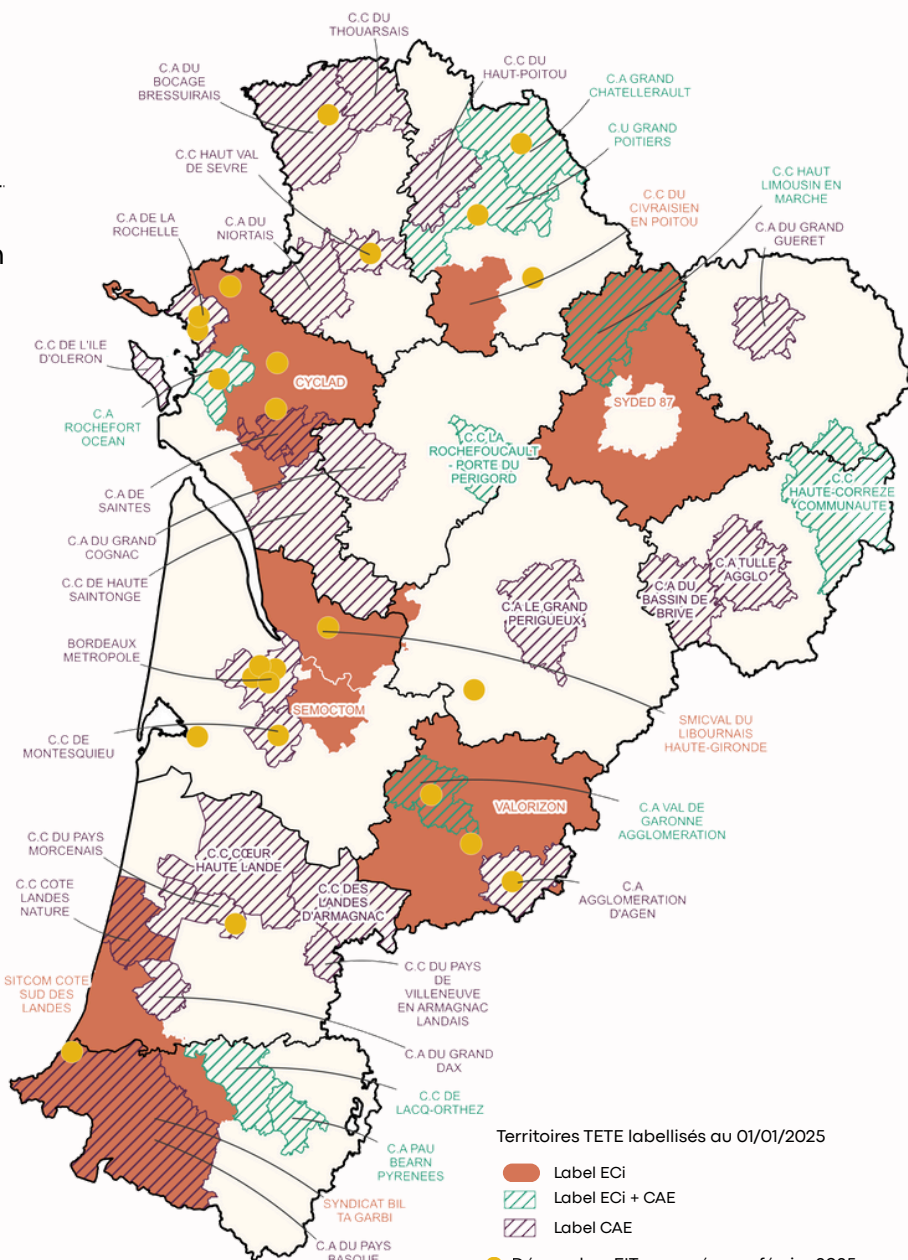
24 démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

recensées par le Centre de ressources régional EITNA (APESA, SOLTENA, CCI Nouvelle-Aquitaine), concernant des collectivités et/ou groupements d'entreprises d'un territoire, qui œuvrent à l'optimisation de l'utilisation et la valorisation de leurs ressources (matières, énergie, déchets).

DÉMARCHES D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT) ET

TERRITOIRES ENGAGÉS TRANSITION ÉCOLOGIQUE (TETE)

LABELLISÉS EN RÉGION



EN SAVOIR +

[Cartographie ORDEC de l'état d'avancement des PLPDMA en région](#)

[Site des Territoires en Transitions](#)

Sources : IGN BD GEOFLA© - ADEME Nouvelle-Aquitaine (Territoires TETE) - Centre de ressources EITNA (Démarches EIT) - Édition 2025



Déchets des activités économiques en Nouvelle-Aquitaine

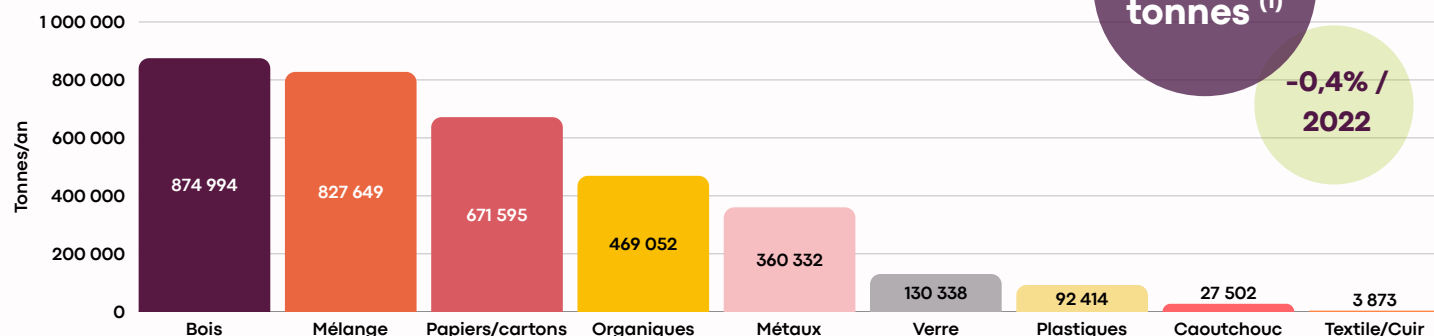
En 2023...

près de 7,2 millions de tonnes de déchets des activités économiques non dangereux non inertes

Déchets des activités économiques (hors agriculture et sylviculture)

PRODUCTION DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

(HORS ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES) EN 2023



Source : AREC - Données 2023 - Edition 2025

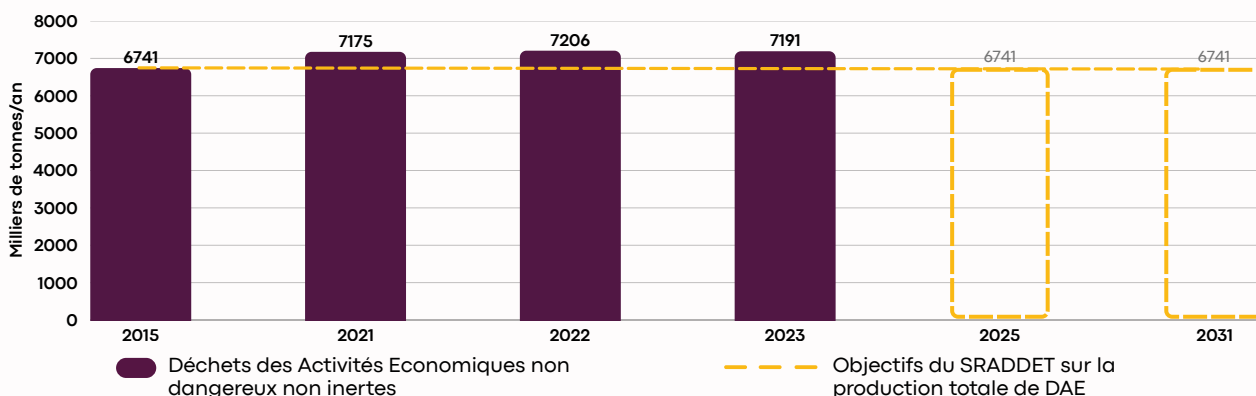
Déchets des activités agricoles et sylvicoles

La production de déchets issus des exploitations agricoles et sylvicoles en Nouvelle-Aquitaine est estimée à 3,73 millions de tonnes (estimation 2018), hors effluents d'élevage (fumier, lisier) et résidus de culture. L'estimation pour l'année 2023 n'est pas disponible. Ces déchets sont constitués majoritairement de déchets organique (73 %) et de bois (26 %) : le reste concerne des cartons, des métaux et des plastiques (1 %).

Évolution de la production des déchets des activités économiques et objectifs

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (2015-2023)

ET OBJECTIFS AUX HORIZONS 2025 ET 2031



Source : AREC - Données 2023 - Edition 2025

En 2023, la production globale de déchets atteint 7,19 millions de tonnes, soit une hausse de 6,7 % par rapport à 2015. La production estimée en 2023 est supérieure aux objectifs ambitieux du SRADDET fixés pour 2025 et 2031, qui visent à stabiliser la production de déchets au niveau de 2015, malgré une tendance à la hausse observée ces dernières années.

(1) Estimation utilisant les résultats des enquêtes 2020 de l'INSEE sur les productions de déchets non dangereux dans l'industrie et le commerce et les données de la base ACOSS- URSSAF actualisées à 2023 - Évolution calculée par rapport à l'estimation 2022 selon cette même méthodologie



Déchets ménagers et assimilés en Nouvelle-Aquitaine

-2,1%
par rapport à 2022

En 2023 **3,85 millions de tonnes**

de déchets ménagers et assimilés ont été prises en charge par le SPPGD à l'échelle de la région

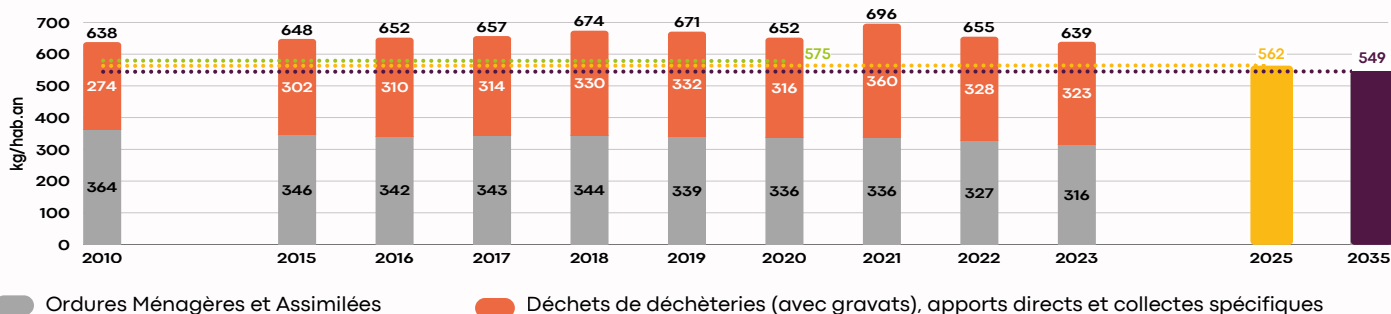
639 kg/hab.an

- 316 kg/hab.an d'ordures ménagères et assimilées (OMA)
- 323 kg/hab.an de déchets de déchèteries et autres encombrants (dont 72 kg/hab.an de gravats)

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ENTRE 2010 ET 2023

ET OBJECTIFS DU SRADDET AUX HORIZONS 2020, 2025 ET 203

Projection des objectifs LTECV et du VDDS à 2020, 2025 et 2031 (-10%, -12% et -14% par rapport à 2010)



Sources : AREC - données 2023 - Edition 2025

Depuis 2010, la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) suivait une trajectoire globalement haussière. Cette tendance s'est toutefois infléchiée en 2022, et la baisse se confirme en 2023, avec **un recul de -2,1 %** du tonnage par rapport à 2022. Malgré cette amélioration, le niveau global des DMA en 2023 revient seulement au ratio observé en 2010 : elle reste insuffisante pour atteindre l'objectif du SRADDET, qui vise une réduction de -12 % d'ici 2025.

• **Diminution des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) de 13% soit 48 kg/hab.an entre 2010 et 2023**

Cette évolution est liée à une hausse des performances des collectes sélectives des recyclables secs (+20%) et des biodéchets (+1%) et surtout une forte réduction des OMR (-65 kg/hab, soit -24 %).

• **Hausse globale de +18 % entre 2010 et 2023 pour les déchets issus des déchèteries et autres encombrants** malgré une baisse sensible de -10 % depuis 2021.

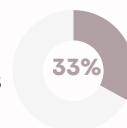
• **Hausse globale de +11 % entre 2010 et 2023 pour les déchets verts**, en contradiction avec les objectifs du SRADDET qui prévoient une réduction de -25 %.

• Pour la première fois, le ratio de tout-venant passe sous celui de 2010 mais il ne permet pas d'atteindre l'objectif du SRADDET de -15 % à l'horizon 2025.

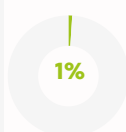
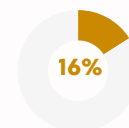
RÉPARTITION DE LA PRODUCTION RÉGIONALE DE DÉCHETS

MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2023 PAR TYPE DE DÉCHETS

ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES RÉSIDUELLES
1 258 094 tonnes



RECYCLABLES SECS COLLECTÉS SÉPARÉMENT
607 659 tonnes



BIODÉCHETS COLLECTÉS SÉPARÉMENT
34 851 tonnes



DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES ET AUTRES ENCOMBRANTS
1 946 734 tonnes

Sources : AREC - données 2023 - Edition 2025

En 2023, les **déchets issus des déchèteries et autres encombrants** représentent la moitié des déchets ménagers et assimilés. Leur part a progressé de 7 points depuis 2010, bien qu'elle ait légèrement reculé (-2 points) depuis 2021. En parallèle, la part des **ordures ménagères résiduelles** a diminué de 8 points sur la même période. Les parts des **recyclables secs et des biodéchets** restent globalement stables. Les biodéchets collectés séparément représentent toujours 1 % de l'ensemble des DMA.

Des disparités de production toujours importantes entre départements

COMPOSITION DÉPARTEMENTALE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) EN 2023

ET ÉVOLUTION DEPUIS 2010

	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET ASSIMILÉES	RECYCLABLES SECS HORS VERRE	VERRE	BIODÉCHETS COLLECTÉS SÉPARÉMENT	DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES ET AUTRES ENCOMBRANTS (HORS GRAVATS)	GRAVATS	TOTAL DMA	ÉVOLUTION TOTAL DMA 2010-2023
	KG/HAB.AN	KG/HAB.AN	KG/HAB.AN	KG/HAB.AN	KG/HAB.AN	KG/HAB.AN	KG/HAB.AN	
CHARENTE	165	74	39	3	248	78	604	+3%
CHARENTE-MARITIME	235	78	53	3	287	83	738	-5%
CORRÈZE	209	56	36	2	246	55	604	+13%
CREUSE	176	68	42	-	217	93	595	+19%
DORDOGNE	158	91	49	0	239	61	598	+2%
GIRONDE	225	56	35	8	229	49	603	-4%
LANDES	285	42	44	1	482	212	1066	-2%
LOT-ET-GARONNE	222	50	34	0	258	59	623	+5%
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	222	56	41	15	212	45	592	+2%
DEUX-SÈVRES	144	60	41	16	244	99	605	+5%
VIENNE	185	50	39	1	212	70	557	-3%
HAUTE-VIENNE	174	59	35	1	186	43	497	-4%
NOUVELLE-AQUITAINE	209	61	40	6	251	72	639	0%

Sources : AREC - données 2023 - Edition 2025

PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (KG.HAB.AN)

EN 2023 PAR DÉPARTEMENT ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2010

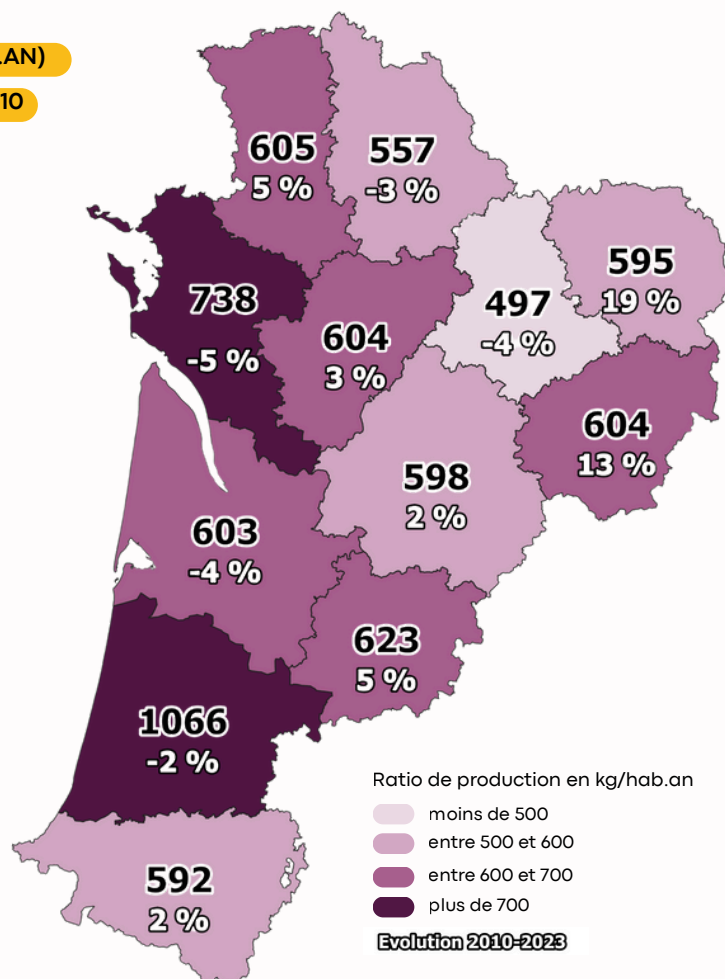
Les **disparités régionales** s'expliquent par de nombreux facteurs : contextes démographiques, géographiques et économiques, poids de l'accueil des professionnels en déchèterie, fréquentation touristique sur certains territoires, niveaux de service mis en place et modes de tarification associés.

Les **ratios de production de DMA** varient fortement d'un département à l'autre :

- de **497 kg/hab.an** en Haute-Vienne
- à **1 066 kg/hab.an** dans les Landes.

Les **évolutions de la production de DMA** entre 2010 et 2023 varient quant à elles de **-5 %** en Charente-Maritime à **+19 %** en Creuse.

Les données sur les gravats sont à considérer avec précaution car non exhaustives : la production de ces déchets étant parfois estimée.



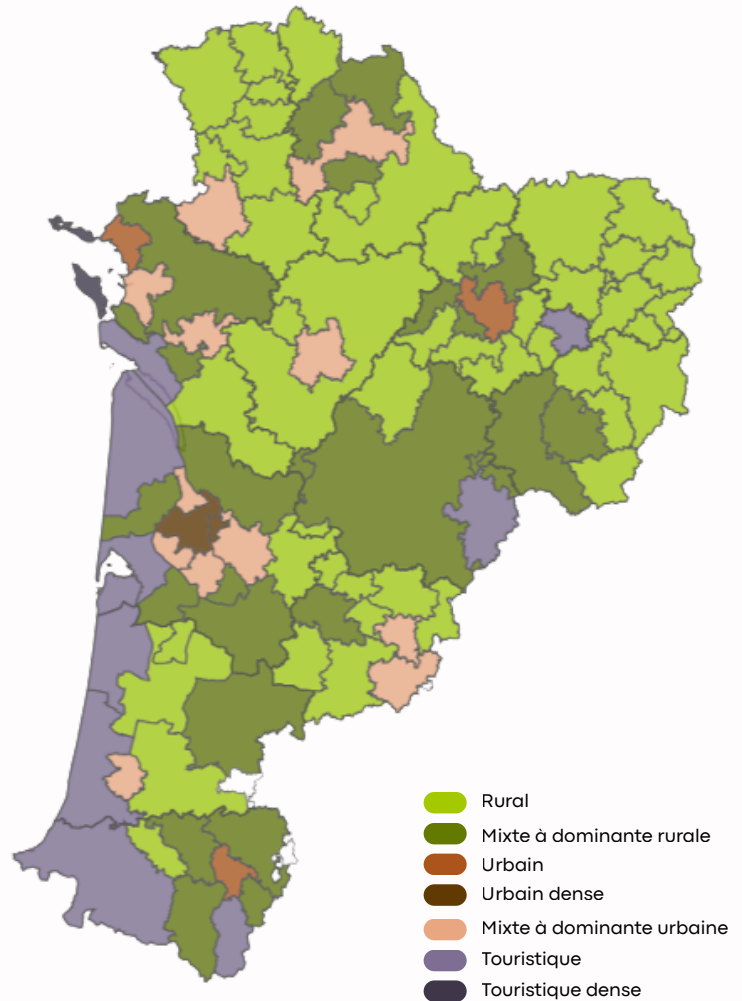
Sources : IGN BD GEOFAL©, AREC - données 2023 - Edition 2025

À chaque typologie de territoire, des niveaux de production spécifiques

Pour dépasser le simple constat des disparités départementales, la production de déchets ménagers et assimilés est analysée selon la **typologie des territoires des collectivités** (zones rurales, urbaines, touristiques...).

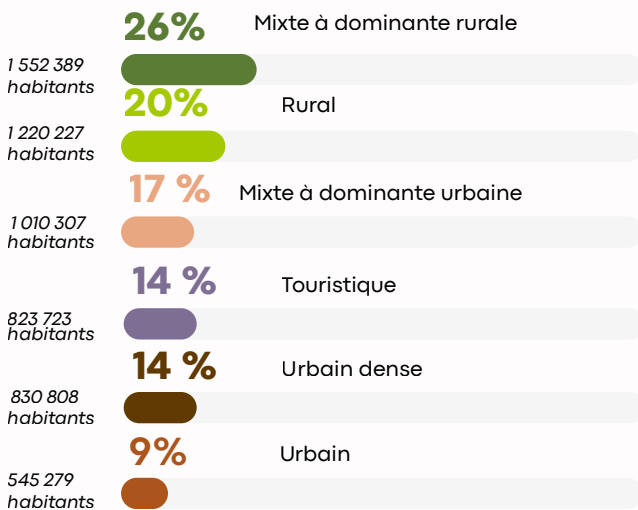
Cette approche permet de définir des ratios médians propres à chaque profil de collectivités et de proposer ainsi des **références régionales adaptées aux spécificités territoriales**.

TYPOLOGIE DES COLLECTIVITÉS À COMPÉTENCE COLLECTE EN RÉGION EN 2023



Sources : IGN BD GEOFAL© - AREC, INSEE Corine Land Cover - Données 2023 - Edition 2025

RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉGIONALE SELON LA TYPOLOGIE DES EPCI À COMPÉTENCE COLLECTE EN 2023



PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ET ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (EN KG/HAB.AN)

EN FONCTION DE LA TYPOLOGIE DU TERRITOIRE EN 2023

		RURAL	MIXTE À DOMINANTE RURALE	MIXTE À DOMINANTE URBAINE	URBAIN ET URBAIN DENSE	TOURISTIQUE	TOURISTIQUE DENSE
Nombre de territoires		44	22	12	5	10	2
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)	MÉDIANE	596	589	667	502	948	1 460
	MOYENNE	614	591	620	511	960	1 462
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	MÉDIANE	177	179	204	221	300	450
	MOYENNE	167	175	214	219	300	441

Sources : AREC - Données 2023 - Edition 2025

EN SAVOIR +

Consultez les analyses complémentaires sur les différents flux de déchets composant les DMA

[ORDEC.AREC-NOUVELLEAQUITAINE.COM](https://www.ordec.arenouvelleaquitaine.com)

Une collecte des déchets ménagers résiduels en baisse depuis 2010

En 2023

78% des déchets ménagers résiduels

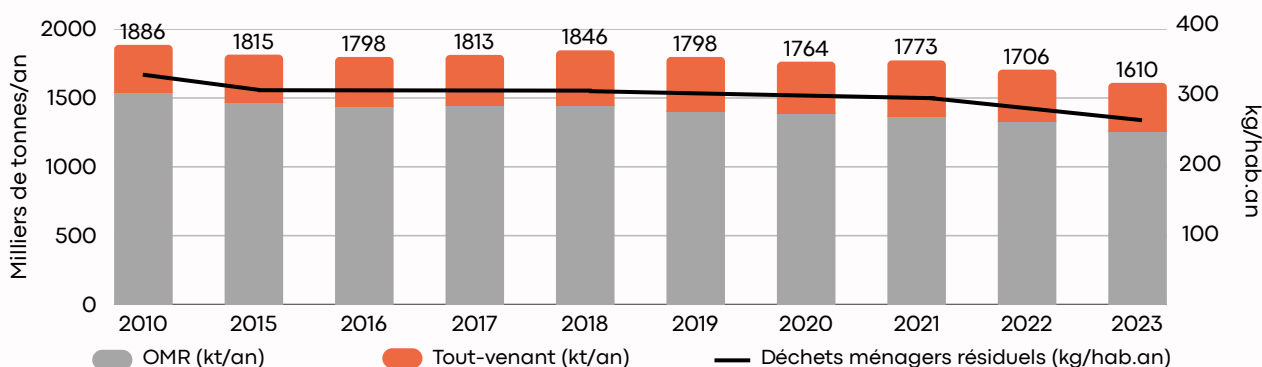
collectés en 2023 par le SPPGD sont constitués d'OMR

Sur la période 2010-2023, les tonnages des déchets ménagers résiduels ont baissé de 15% pour atteindre **1 610 milliers de tonnes en 2023**. Cela correspond à une baisse de 68 kg/hab entre 2010 et 2023 : un ratio de 267 kg/hab.an étant observé en 2023. La baisse est essentiellement marquée sur les OMR avec une diminution du ratio de -24% (-5% pour le tout-venant).

Cette évolution reflète notamment les **actions de prévention** menées depuis plusieurs années par les collectivités sur les OMR, associées au **déploiement des extensions de consigne de tri des emballages ménagers**, à la mise en place de **dispositifs incitatifs de collecte et/ou de tarification** ainsi qu'à la mise en action du **tri à la source des biodéchets**.

La multiplication des flux repris en déchèterie, ainsi que la limitation de leurs accès, a de plus contribué à diminuer le tout-venant.

ÉVOLUTION DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS (OMR + TOUT-VENANT) COLLECTÉS PAR LE SERVICE PUBLIC DE GESTION ET DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (2010-2023, RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE)



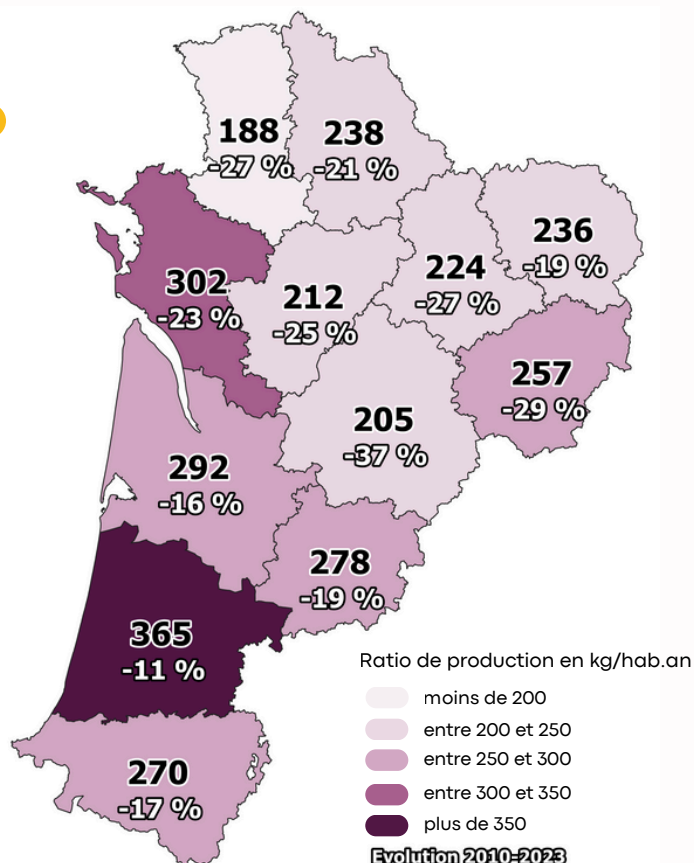
Source : AREC - Edition 2025

COLLECTE DE DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS (KG.HAB.AN) EN 2023 PAR DÉPARTEMENT ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2010

Comme pour l'ensemble des déchets ménagers et assimilés, la production de déchets ménagers résiduels est fortement influencée par les **contextes locaux** : démographie, géographie, économie, attractivité touristique... mais aussi par les choix politiques et techniques (tarification, niveau de service, accueil ou non des professionnels en déchèteries). Ces éléments expliquent les disparités départementales observées en région.

En 2023, les ratios de production varient de 188 kg/hab.an (Deux-Sèvres) à 365 kg/hab.an (Landes).

Sur la période 2010-2023, tous les départements affichent une baisse : de -37 % en Dordogne à -11 % dans les Landes.



Sources : IGN BD GEOFAL©, AREC - données 2023 - Edition 2025

16% de la population régionale concernée par une tarification incitative

Le principal mode de financement du service public de prévention et de gestion des déchets en région en 2023 est la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** : celle-ci concerne près de 78% de la population régionale alors que la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) est prélevée auprès d'environ 6% des usagers. Pour le reste (16%), les territoires ont mis en place une **tarification incitative** (11% une REOMi et 5% une TEOMi)

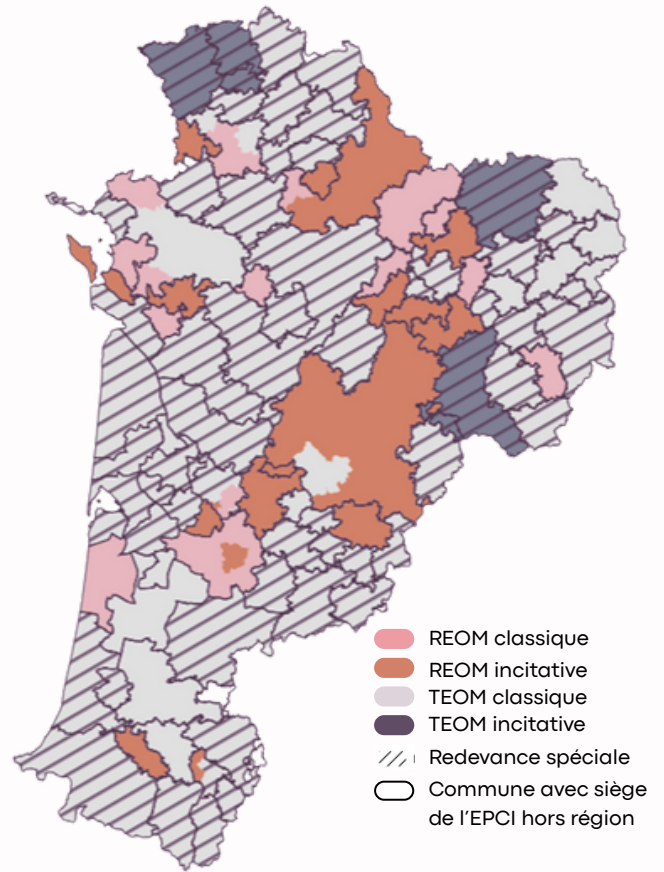
En 2023

23 collectivités environ 985 000 habitants

exerçant la compétence collecte des déchets ont mis en place une tarification incitative sur tout ou partie de leur territoire en région

Cette dynamique se poursuit : certaines collectivités ont rendu la tarification incitative effective sur leur territoire, d'autres sont en cours de déploiement opérationnel ou le prévoient à court terme.

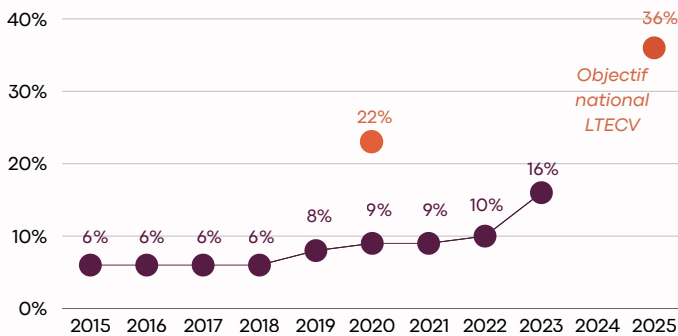
MODES DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS EN 2023 PAR EPCI DE COLLECTE



Sources : IGN BD GEOFAL© - AREC - Données 2023 - Edition 2025

ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION RÉGIONALE

PAR UNE TARIFICATION INCITATIVE ET COMPARAISON AVEC L'OBJECTIF NATIONAL À 2025



Source : AREC - Edition 2025

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe un objectif national de **vingt-cinq millions d'habitants** couverts par une tarification incitative en 2025. Cela représente environ **36% de la population française en 2025** sur la base de l'évolution de la population estimée par l'INSEE. Le niveau de couverture en région en 2023 est inférieur à ce taux (ainsi qu'à celui de 22% attendu en 2020).

Impact de la tarification incitative sur la production de déchets en région

En région, les médianes de production de déchets pour les collectivités en tarification incitative sont plus faibles que pour les collectivités sans TI, excepté pour les recyclables secs hors verre : les habitants étant incités à mieux trier sur ces territoires (la facturation étant établie en règle générale uniquement sur le flux des OMR).

PRODUCTION MÉDIANE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (KG/HAB.AN)

SELON LE MODE DE FINANCEMENT INCITATIF OU NON DU SPPGD EN RÉGION EN 2023

	COLLECTIVITÉS EN TARIFICATION INCITATIVE	COLLECTIVITÉS SANS TARIFICATION INCITATIVE
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)	556	620
ORDURES MÉNAGÈRES ET RÉSIDUELLES (OMR)	118	206
RECYCLABLES SECS HORS VERRE	63	56
DÉCHETS OCCASIONNELS	303	325

Source : AREC - Données 2023 - Edition 2025

Généralisation du tri à la source des biodéchets

1 composteur individuel pour 6 habitants

en maison individuelle en 2023



Ce ratio progresse par rapport à 2015, année de référence du SRADDET (1 composteur individuel pour 12 habitants), signe d'un déploiement croissant de composteurs individuels fournis ou subventionnés par les collectivités. Le **taux d'équipement des maisons individuelles atteint 34% à l'échelle de la région** et concerne environ **1 725 585 habitants** (27,8% de la population régionale).

Le déploiement d'équipements mis en place ou subventionnés par les collectivités locales en région est également constaté pour les composteurs partagés (en pieds d'immeuble, de quartier, ...) et pour les composteurs en établissement (restauration collective notamment).

En 2023, environ **97 900 habitants (1,6% de la population régionale)** ont accès à un site de compostage partagé. Le nombre de composteurs partagés a en outre été multiplié par 6,6 entre 2015 et 2023 et celui des composteurs en établissement par 4,5 sur la même période.

BILAN À 2023 DES ÉQUIPEMENTS INSTALLÉS OU SOUTENUS PAR LES COLLECTIVITÉS EN CHARGE DES DÉCHETS EN RÉGION

COMPOSTEURS INDIVIDUELS	784 357
SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ	2 376
ÉTABLISSEMENTS ÉQUIPÉS	3 149

Source : AREC - Données 2023 - Edition 2025

Certaines collectivités ont également fait le choix de développer des solutions de **collecte des biodéchets**. En 2023, en région :

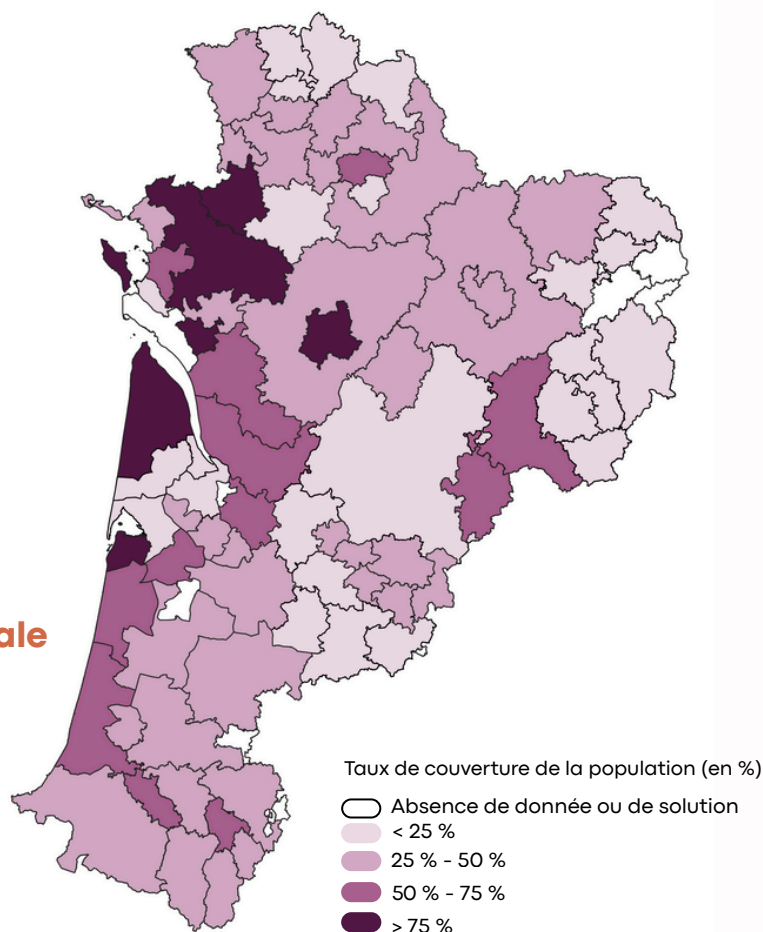
- **24 collectivités** se sont déjà engagées dans cette voie. Les collectes sont destinées aux particuliers et/ou aux professionnels en fonction des programmes mis en place.
- **34 795 tonnes de biodéchets** ont ainsi été collectées en 2023. Environ 592 900 habitants sont concernés (10% de la population régionale).

En 2023

entre 1,8 et 2,4 millions d'habitants
entre 29 et 39 % de la population régionale

ont accès à une solution de tri à la source des biodéchets fournie/aidée par les collectivités (compostage et/ou collecte)

Tous ces équipements contribuent au **déploiement de la généralisation du tri à la source des biodéchets** qui devait être effective au 31 décembre 2023. C'est un objectif fort de la LTECV et de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC).



Sources : IGN BD GEOFAL© - AREC - Données 2023 - Edition 2025

POURCENTAGE DE LA POPULATION AYANT ACCÈS À UNE SOLUTION DE GÉNÉRALISATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS MISE EN PLACE PAR LE SPPGD EN 2023



Déchets inertes du bâtiment et des travaux publics en Nouvelle-Aquitaine

En 2023...

12,8 millions de tonnes

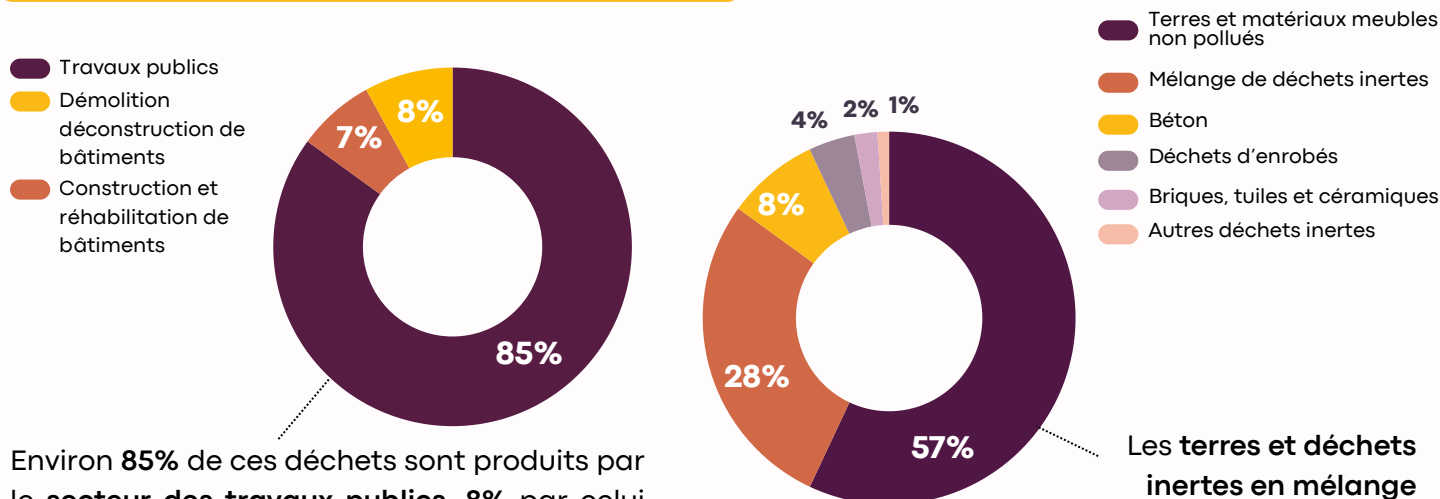
de déchets inertes du BTP produits en Nouvelle-Aquitaine

+ 17%

par rapport à 2015 (année de référence du Volet Déchet du SRADDET), en lien avec une activité toujours plus soutenue dans le secteur du BTP

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION RÉGIONALE DE DÉCHETS INERTES DU BTP (EN TONNES)

PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS ET NATURES DE DÉCHETS EN 2023



Environ **85%** de ces déchets sont produits par le **secteur des travaux publics**, **8%** par celui de la **démolition** et **7%** par le **secteur du bâtiment**.

Les **terres et déchets inertes en mélange** constituent à eux seuls **près de 85% du gisement**.

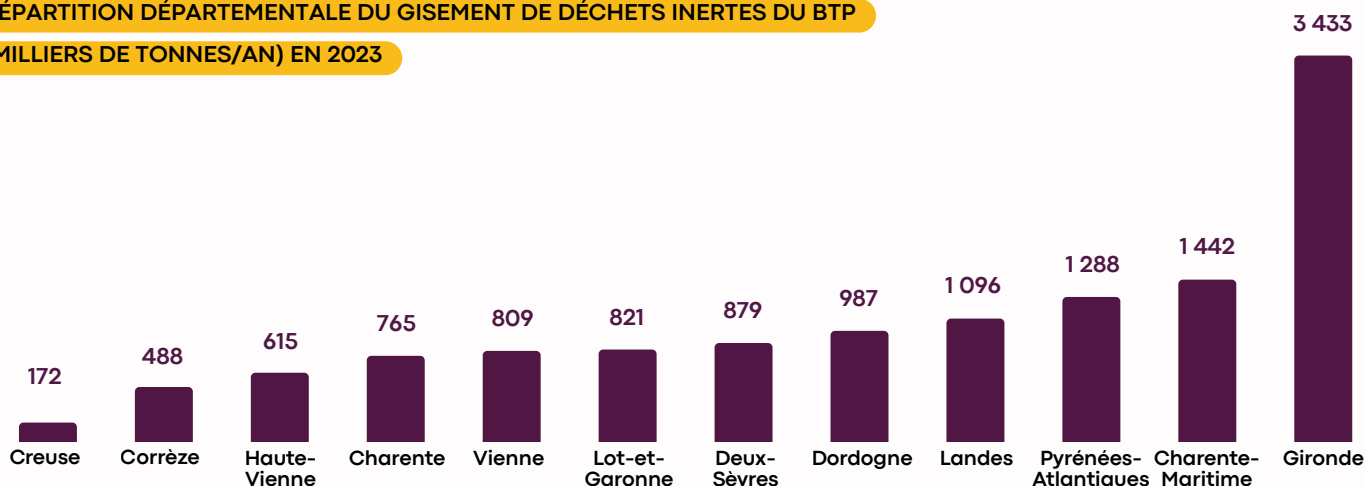
Source : CERC Nouvelle-Aquitaine - Données 2023 - Edition 2025

La **Gironde** reste toujours très largement le premier département producteur de déchets inertes en représentant **27% du gisement régional**.

Le gisement peut varier significativement d'un chantier ou d'un territoire à un autre en fonction du niveau d'activité, de la typologie des chantiers et de leurs caractéristiques géotechniques (sols argileux, calcaires, sableux...).

RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DU GISEMENT DE DÉCHETS INERTES DU BTP

(MILLIERS DE TONNES/AN) EN 2023



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine - Données 2023 - Edition 2025

EN SAVOIR +

Consultez l'étude de la CERC sur les déchets inertes du BTP en Nouvelle-Aquitaine en 2023, disponible sur les sites : www.cerc-na.fr ou www.arec-nouvelleaquitaine.com

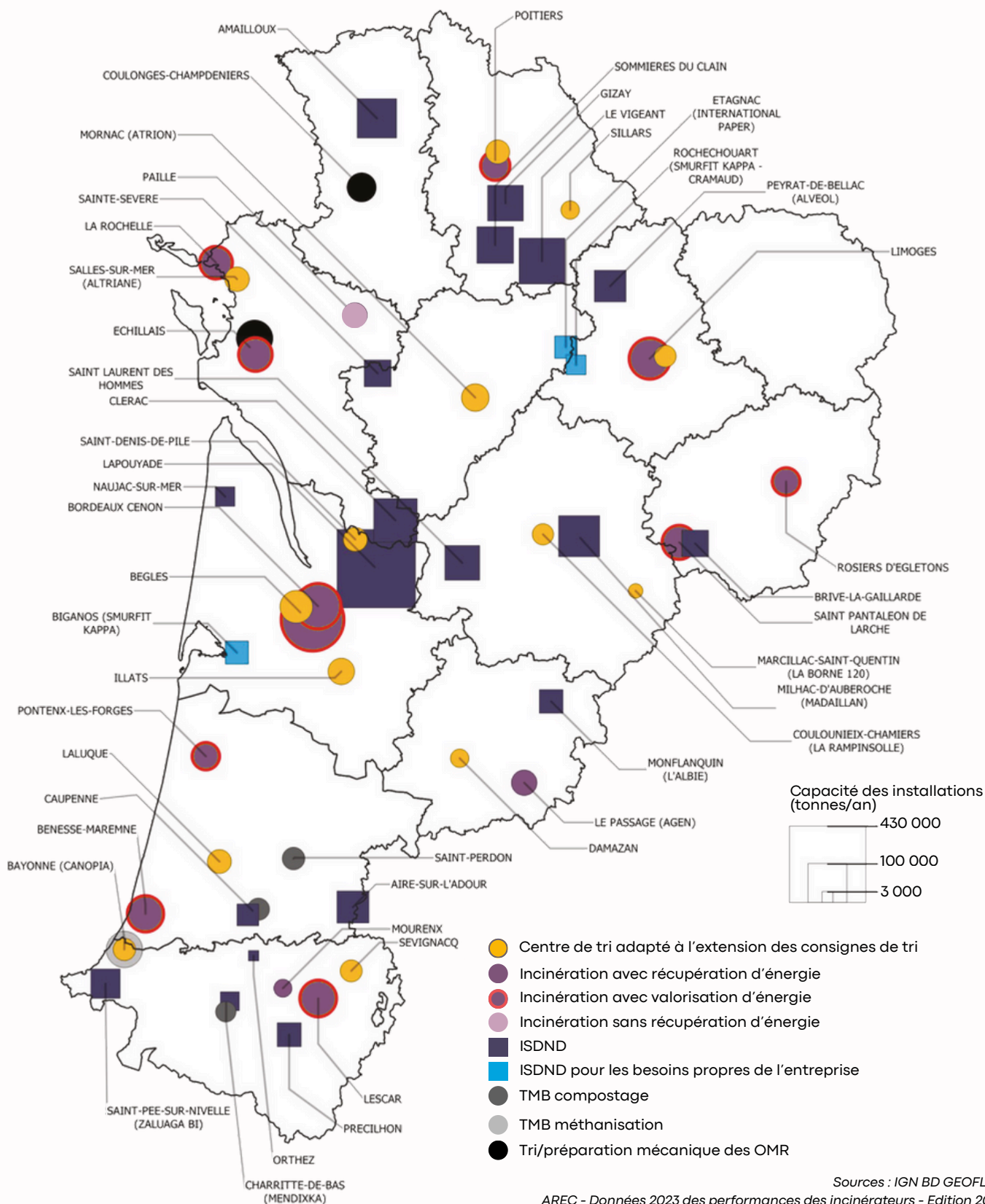


Traitement des déchets non dangereux non inertes en Nouvelle-Aquitaine

Installations régionales de tri, valorisation et élimination des déchets non dangereux, non inertes

INSTALLATIONS DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS, D'INCINÉRATION, DE STOCKAGE ET DE TRI/PRÉPARATION

DES DÉCHETS RÉSIDUELS NON DANGEREUX NON INERTES EN RÉGION AU 01/01/2025



Sources : IGN BD GEOFLA©

AREC - Données 2023 des performances des incinérateurs - Edition 2025

Au 1er janvier 2025

56 installations

recensées, dédiées au tri des emballages ménagers, à l'incinération, au stockage et au prétraitement (tri mécano-biologique, tri/préparation mécanique) des déchets résiduels

INSTALLATIONS DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS, D'INCINÉRATION, DE STOCKAGE ET DE TRI/PRÉPARATION DES DÉCHETS RÉSIDUELS EN RÉGION AU 01/01/2025

INSTALLATIONS RECENSÉES AU 01/01/2025	NOMBRE	CAPACITÉ (T/AN)
CENTRES DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS	14	402 000
INSTALLATIONS DE PRÉTRAITEMENT DES OMR	6	289 700
INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)*	22	1 586 900
INCINÉRATEURS AVEC VALORISATION D'ÉNERGIE**	11	1 030 000
AUTRES INCINÉRATEURS	3	79 000

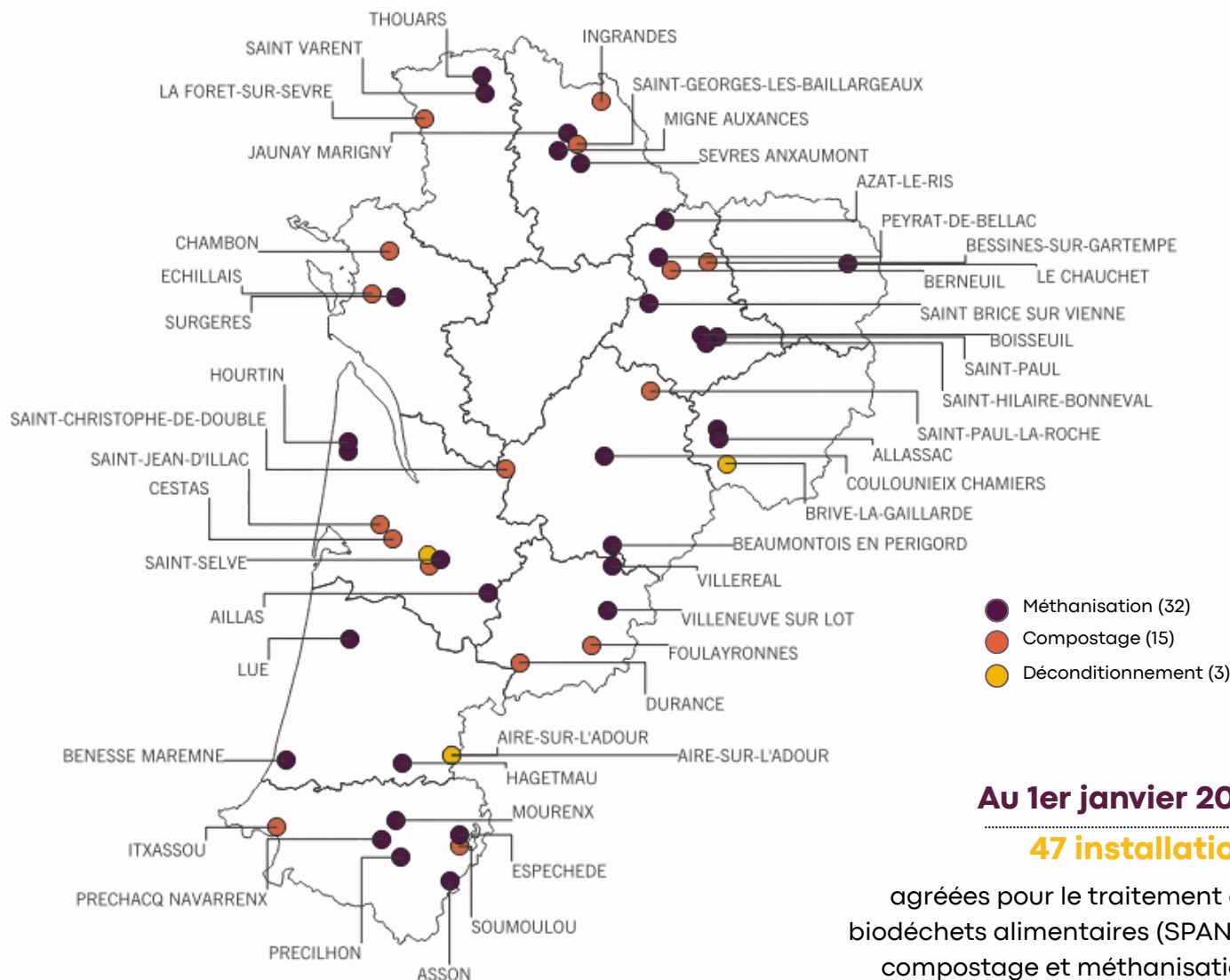
*dont 3 unités internes à des entreprises (70 000 t/an)

**au regard des performances des incinérateurs observées au cours de l'année 2023

Sources : AREC - Données 2025 - Edition 2025

Le règlement européen (CE) n°1069/2009 classe les sous-produits animaux en trois catégories sur la base de leur risque potentiel pour la santé humaine et animale, et l'environnement. Il définit la manière dont les matières de chaque catégorie doivent ou peuvent être éliminées ou valorisées. Les déchets alimentaires carnés sont classés dans les sous-produits animaux de catégorie 3 (SPAN3).

INSTALLATIONS DE TRAITEMENT AGRÉÉES POUR LE TRAITEMENT DES BIODÉCHETS ALIMENTAIRES (SPAN3) AU 01/01/2025



Au 1er janvier 2025

47 installations

agréées pour le traitement des biodéchets alimentaires (SPAN3) - compostage et méthanisation

Déchets ménagers et assimilés régionaux orientés vers de la valorisation

En 2023, 73% des flux de déchets ménagers et assimilés (gravats et déchets dangereux inclus) sont collectés pour être orientés vers du recyclage matière ou de la valorisation énergétique en Nouvelle-Aquitaine.

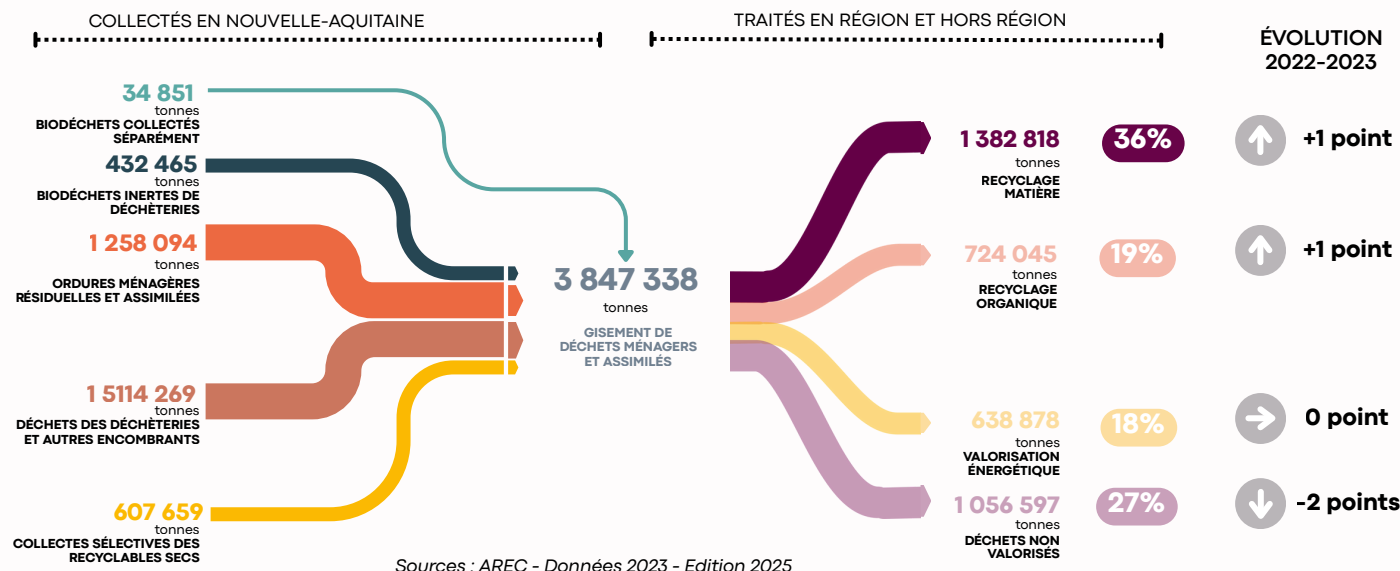
+2 points

par rapport à 2022

- 55% orientés vers de la valorisation matière et organique (objectif SRADDET de 58% en 2025)
- 18% orientés vers de la valorisation énergétique

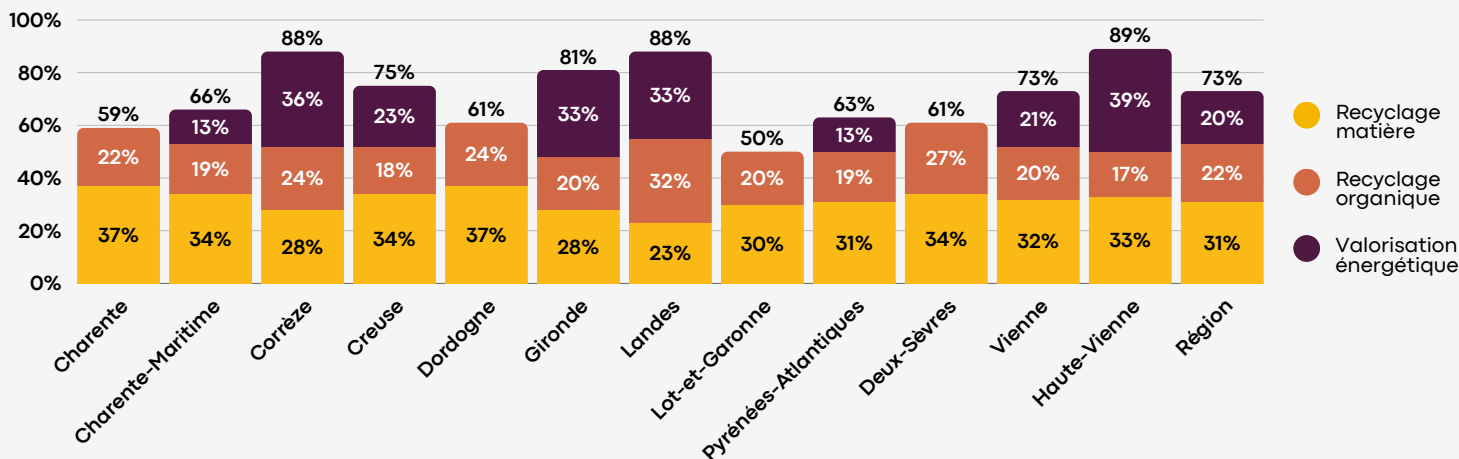
FLUX ET FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2023



TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (HORS GRAVATS ET DANGEREUX)

« ORIENTÉS VERS » UNE VALORISATION MATIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE PAR DÉPARTEMENT EN 2023



La Haute-Vienne, la Corrèze et les Landes présentent des taux de DMA (hors gravats et dangereux) orientés vers de la valorisation dépassant 85% : ces départements disposent notamment d'incinérateurs avec des rendements énergétiques performants en 2023. La Gironde et la Vienne sont également équipées de telles installations.

La Creuse, non dotée d'incinérateur, présente une valorisation énergétique de 23% de ces DMA : une partie des OMR étant traitée sur l'UVE de Limoges. Le Lot-et-Garonne, la Charente, la Dordogne et les Deux-Sèvres présentent les taux de valorisation les plus faibles, en particulier en lien avec l'orientation de leurs résiduels vers du stockage.

Hors valorisation énergétique, les disparités régionales sont moins marquées : les taux des DMA orientés vers une valorisation matière (recyclage matière et organique) varient de 47 à 62% (les taux de recyclage matière variant de 23 à 37% et ceux du recyclage organique de 17 à 32%).

56% des déchets non dangereux non inertes régionaux orientés vers de la valorisation matière (recyclage matière organique)

RECYCLAGE MATIÈRE ET ORGANIQUE DES DÉCHETS PAR DÉPARTEMENT : SITUATION 2023 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2015

	Charente	Charente-Maritime	Corrèze	Creuse	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Deux-sèvres	Vienne	Haute-vienne
TAUX 2023	60%	56%	57%	55%	61%	53%	58%	56%	55%	61%	56%	57%
ÉVOLUTION 2015-2023	8%	12%	16%	13%	17%	6%	2%	12%	8%	8%	8%	8%

RÉGION : 56% EN 2023 + 8,2% ENTRE 2015 ET 2023

Source : AREC - Données 2023 - Edition 2025

Remarque : Le présent indicateur est calculé sur l'ensemble des déchets, qu'ils soient produits par les ménages, les collectivités ou les entreprises.

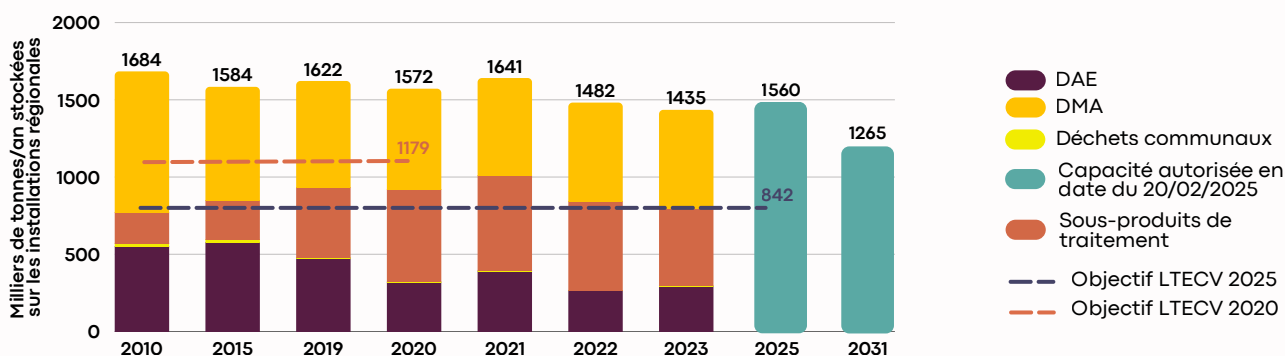
Entre 2015 et 2023, les taux de valorisation matière des déchets non dangereux, non inertes (recyclage matière et organique) progressent à l'échelle régionale. En 2023, ils dépassent de 3 points ceux observés en 2022. Les résultats varient selon les départements : de 53 % en Gironde à 61 % en Dordogne et dans les Deux-Sèvres.

POUR BIEN COMPRENDRE :

Les taux de recyclage et valorisation présentés ci-avant sont **calculés sur la base des déchets dits « orientés vers »** les différentes installations de recyclage, compostage et valorisation énergétique, c'est-à-dire qu'ils sont établis sur la base des déchets entrants dans ces installations, a contrario des taux de recyclage et de valorisation des déchets réellement valorisés.

Déchets non dangereux non inertes stockés en région : une diminution amorcée mais encore insuffisante (2010-2023)

ÉVOLUTION DU STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES EN RÉGION (2010-2023)



Sources : AREC - Données 2023 - Edition 2025

La LTECV fixe deux objectifs de réduction ds déchets non dangereux non inertes admis en stockage :
-30% en 2020 par rapport à 2010, et -50% en 2025.

- En 2020, l'objectif n'a pas été atteint malgré une baisse observée intensifiée.
- En 2023, les tonnages stockés sont les plus faibles enregistrés depuis 2010.
- La baisse observée entre 2010 et 2023 est de 15% (-3% entre 2022 et 2023).

Le contexte régional complique l'atteinte des objectifs, du fait en particulier de **capacités autorisées aux horizons 2025 et 2031, largement supérieures aux valeurs cibles de la LTECV** reprises dans le volet DECHET du SRADDET.

Les capacités régionales de stockage importantes masquent cependant des **déficits locaux de traitement des déchets résiduels.**

Installations de traitement/valorisation des déchets inertes en région

En 2023

472 installations

En 2023, presque **10 millions de tonnes de déchets inertes** ont été tracées par la CERC* sur les installations de Nouvelle-Aquitaine (hors transit estimé à 1 195 kt), contre 5,3 millions de tonnes en 2015, augmentant ainsi le taux de captation dans les installations de 49% à 78%.

de traitement/valorisation des déchets inertes recensées par la CERC en région (contre 293 en 2015) et 18 plateformes de transit

D'une manière générale, une **amélioration de la connaissance** sur la gestion des déchets inertes explique cette augmentation, ainsi qu'un taux de captation des déchets par les installations de plus en plus élevé, une activité Bâtiment et Travaux Publics plus soutenue et une augmentation du nombre d'installations.

RÉPARTITION DES INSTALLATIONS
DE TRAITEMENT/VALORISATION
DES DÉCHETS INERTES EN RÉGION (2023)

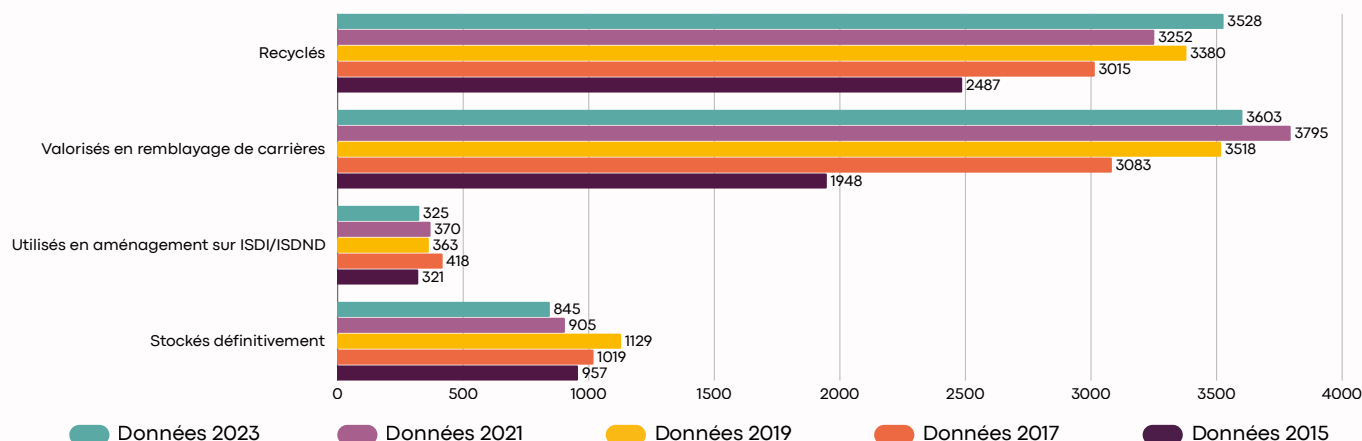
INSTALLATIONS RECENSÉES	NOMBRE
CARRIÈRES (REMBLAYAGE ET/OU RECYCLAGE)	162
PLATEFORMES DE RECYCLAGE	144
CENTRALES D'ENROBAGE ET PLATEFORMES ASSOCIÉES	37
ISDND (STOCKAGE ET/OU VALORISATION)	15
ISDI (STOCKAGE ET/OU VALORISATION)	144
PLATEFORMES DE TRANSIT	18

Source : CERC Nouvelle-Aquitaine Données 2023 - Edition 2025

75% des déchets inertes entrants sur les installations de traitement en région sont valorisés

Le volet DECHETS du SRADDET fixe des objectifs de valorisation des déchets inertes du BTP par rapport au gisement identifié à 80% en 2025 et 2031. En 2023, le taux de valorisation est de 75% par rapport au gisement identifié, entrant sur les installations régionales, soit 5 points en-deçà de l'objectif 2025.

RÉPARTITION DES TONNAGES DE DÉCHETS INERTES DU BTP PAR TYPE DE TRAITEMENT (EN MILLIERS DE TONNES) EN 2023



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine Données 2023 - Edition 2025

Le volet DECHETS du SRADDET fixe aussi des objectifs de valorisation des déchets inertes du BTP par rapport au gisement total estimé à 71% en 2025 et 80% en 2031. En 2023, le taux de valorisation des déchets inertes en région est de 58% par rapport au gisement total estimé, soit 13 points en-deçà de l'objectif du SRADDET pour 2025 et 22 points en-deçà de celui pour 2031. Les déchets inertes peuvent toutefois également être valorisés dans le cadre de projets d'aménagements sans entrer sur des installations.

EN SAVOIR +

Consultez l'étude de la CERC sur les déchets inertes du BTP en Nouvelle-Aquitaine en 2023, disponible sur les sites : www.cerc-na.fr ou www.arec-nouvelleaquitaine.com



Focus sur les flux de déchets du numérique en Nouvelle-Aquitaine

Les déchets du numérique font partie des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) gérés par la filière nationale à responsabilité élargie des producteurs (REP). Comme ils ne disposent pas de définition réglementaire spécifique, il n'existe pas de classification officielle, ce qui rend leur suivi et leur comptabilisation plus complexes.

En pratique, les acteurs se réfèrent à deux catégories définies par la Directive européenne 2012/19/UE relative aux DEEE :

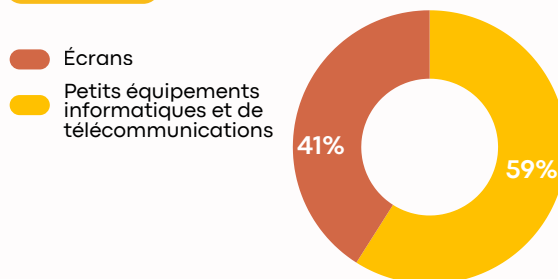
- Catégorie 2 : écrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm²
- Catégorie 6 : petits équipements informatiques et de télécommunications (PAM IT)

En 2022

13 milliers de tonnes

de DEEE numériques ménagers et professionnels collectés en région

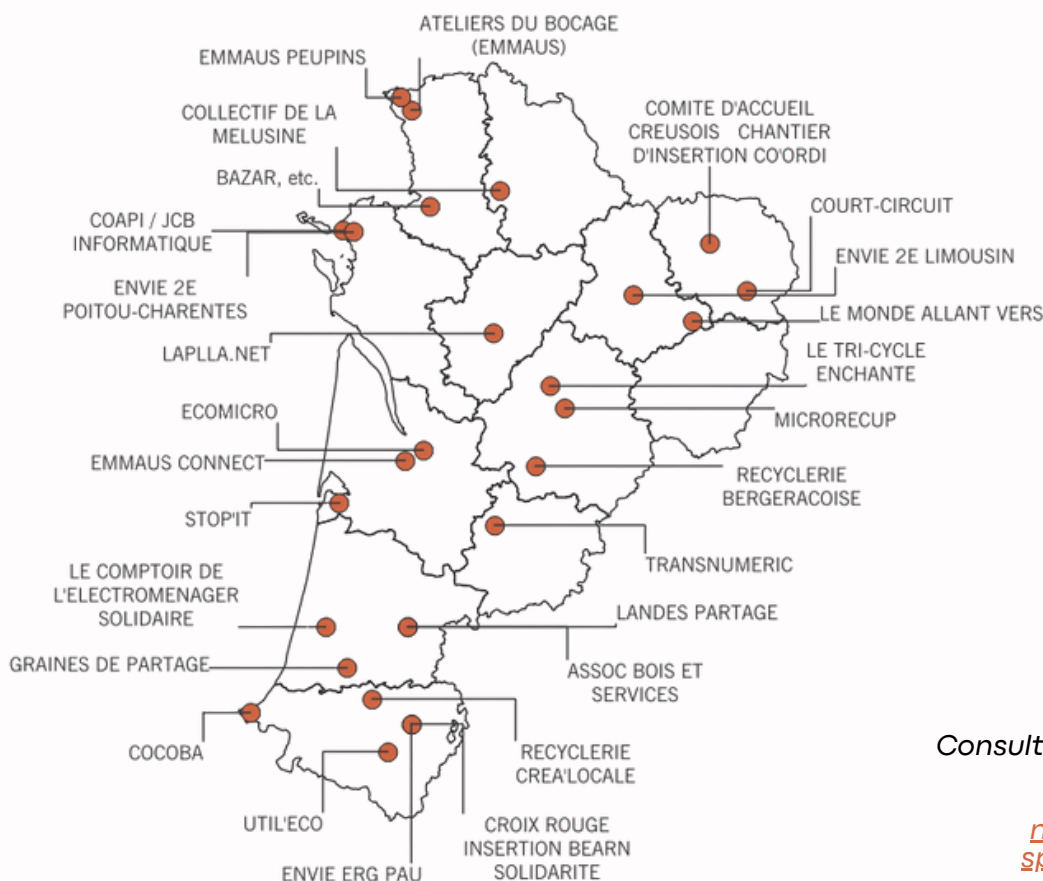
RÉPARTITION DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES COLLECTÉS EN 2022 EN RÉGION (PAR FLUX)



Source : AREC / opendata ADEME des déclarations des éco-organismes - Edition 2025

Un **produit reconditionné** est un produit qui a subi des tests et des modifications dans l'objectif d'être remis en état de marche. Le produit reconditionné a des fonctionnalités équivalentes à celles d'un produit neuf, en revanche il n'aura pas nécessairement le même niveau de performance d'après l'article R122-4 du Code de la consommation.

ACTEURS AYANT DÉCLARÉ UNE ACTIVITÉ DE RECONDITIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES EN 2022

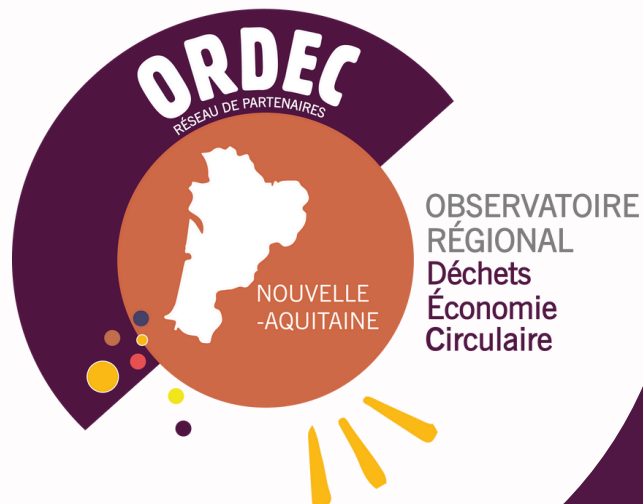


En 2022, plus de **80 établissements régionaux** ont déclaré avoir pris en charge des flux numériques. Parmi ces établissements, **27 ont déclaré avoir une activité de reconditionnement d'équipements numériques.**

Ils appartiennent exclusivement à des entreprises de l'économie sociale et solidaire et près de la moitié d'entre eux ont au moins 3 ETP salariés.

EN SAVOIR +

Consultez la page dédiée sur le site de datavisualisation de l'ORDEC <https://ordec.arenouvelleaquitaine.com/etudes-specifiques/filiere-des-dechets-numeriques>



Pour retrouver toutes les données détaillées de
l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire
www.ordec.arec-nouvelleaquitaine.com



Toutes les publications de l'AREC sont disponibles en ligne sur
www.arec-nouvelleaquitaine.com/mediatheque
ou sur demande à info@arec-na.com

L'AREC Nouvelle-Aquitaine est financée majoritairement par
la Direction Régionale de l'ADEME et
le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.



60 rue Jean-Jaurès
CS 90452
86011 Poitiers Cedex

05 49 30 31 57
info@arec-na.com
www.arec-nouvelleaquitaine.com
[@AREC_NA](https://www.instagram.com/AREC_NA)